

Vous souhaitez inscrire votre enfant pour l'année 2019-2020 aux accueils préscolaires du matin ? du midi ? du soir ? ou aux accueils extra scolaires les mercredis et vacances scolaires ?

La Direction de l'Education vous accueille du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 12h45 à 16h45 jusqu'au 19 juillet.

Dossier [disponible ici](#) [1] et à renvoyer à education@mairie-vienne.fr [2]

Le dossier d'inscription périscolaire est à renouveler chaque année. Il conditionne l'accès de votre enfant aux activités à la rentrée 2019.

[Voir les informations complémentaires](#)

Doc à télécharger [Plaqueette rentrée scolaire 2019-2020](#) [3]

```
jQuery(document).ready ( function(jQuery) { if(jQuery('.group-left .field-name-field-diaporama')){  
jQuery('.group-left .field-name-field-diaporama img').each(function(){ title = jQuery(this).attr('title');  
jQuery(this).parent().parent().prepend('+title+'  
' ); }); } } );
```

URL source: <http://vienne.fr/actualites/inscriptions-peri-scolaires-et-extra-scolaires-2019-2020>

Liens:

[1] <http://www.vienne.fr/education-jeunesse>

[2] <mailto:education@mairie-vienne.fr>

[3]

http://vienne.fr/sites/default/files/Publications/Fichiers/plaqueette_rentree_scolaire_2019_300_ex.pdf